

LES REVÊTEMENTS LÉGERS



Avenue Proulx

CARACTÉRISTIQUES

Dans le Vieux-Vanier, la majeure partie des maisons sont revêtues de matériaux légers (pour les parements de maçonnerie, voir fiche n° 4).

Cette fiche vise à informer principalement sur les revêtements légers que l'on retrouve sur les bungalows, les maisons à combles habitables, les maisons à deux étages, les maisons boomtown et les plex du Vieux-Vanier.

Le revêtement extérieur d'une maison a une fonction esthétique des plus importantes. Selon que son aspect est négligé ou soigné, il peut amoindrir ou ajouter à la valeur de la propriété. Il importe donc de choisir des matériaux de qualité et des couleurs indémodables, mais aussi de porter une attention particulière aux éléments de finition.

Le traitement architectural des différentes faces d'une maison est soumis à une certaine hiérarchie. En principe, on accorde plus d'importance à la façade principale et à celles qui donnent sur la rue. Les matériaux y sont de qualité et les détails plus raffinés.

LES BUNGALOWS sont généralement revêtus de pierre ou de brique, parfois d'une combinaison des deux, et leurs pignons sont recouverts de planches de bois souvent posées en diagonale.



LES MAISONS À COMBLES HABITABLES ET LES MAISONS À DEUX ÉTAGES À TOIT EN PENTE revêtues de planches de bois posées à l'horizontale ou de bardeaux de bois sont généralement plus anciennes. Dans le cas des nouvelles constructions de ce type, les murs extérieurs sont revêtus en bonne partie de maçonnerie.



LES MAISONS BOOMTOWN ET LES PLEX sont généralement recouverts soit de matériaux légers, soit de brique, soit d'une combinaison des deux.

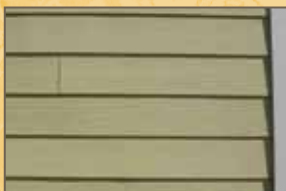


PROFIL DE REVÊTEMENT LÉGER

Le matériau de revêtement léger à privilégier est le bois de cèdre ou de pin protégé par une peinture ou une teinture opaque. Il est également possible d'utiliser des matériaux de substitution plus contemporains et de qualité tout en respectant les profilés associés à chaque type de maison.



Planches horizontales à feuillure (rainurées)



Planches horizontales à clin (biseautées)



Bardeaux (planchettes)

ÉLÉMENTS DE FINITION ET
D'ENCADREMENT

Les éléments de finition et d'encadrement (planches cornières, moulures, plinthes et tablettes) seront réalisés préférablement de bois peint ou teint d'une couleur opaque.

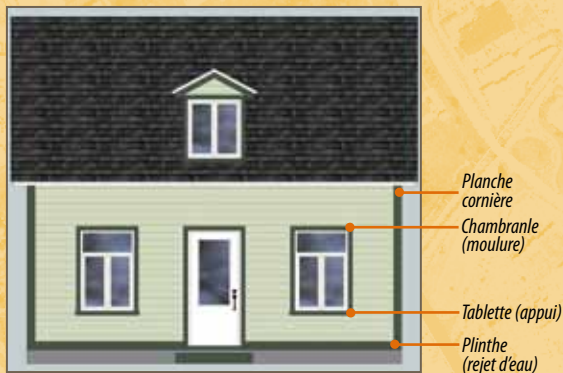


PLANCHE CORNIÈRE : refermant ou encadrant les coins de murs et servant également d'appui aux revêtements de planches horizontales.

CHAMBRANLE (MOULURE) : à installer autour des ouvertures.

TABLETTE (APPUI) : à installer au bas des fenêtres et servant également d'appui aux chambranles.

PLINTHE (REJET D'EAU) : à installer au bas des murs et servant également d'appui aux bandes de départ des revêtements.

MODIFICATION OU AJOUT

Pour la modification ou l'ajout de sections de murs, il est recommandé d'agencer les teintes, les formats et les textures des différents matériaux de revêtement tout en portant une attention particulière aux éléments de finition de manière à créer un ensemble homogène.

En général, il est préférable de s'en tenir à un maximum de trois matériaux de revêtement en s'assurant que la composition de l'ensemble soit harmonieuse.

Lorsqu'un deuxième matériau de revêtement léger (exemple : fibrociment) doit être posé en complément d'un revêtement existant (exemple : planches de bois), pour harmoniser les deux, il est recommandé de conserver les mêmes profilés de planches, d'employer la même méthode de pose (exemple : à l'horizontale) et de choisir des couleurs assorties : soit identiques, soit d'une teinte compatible.



Ajout d'un garage dont le revêtement est semblable à celui de la maison

REMPACEMENT

Lorsque le revêtement des murs est trop détérioré pour être conservé, il est recommandé de le remplacer par un matériau de qualité. Comme le règlement de l'arrondissement prévoit qu'un pourcentage minimal de la surface murale doit être recouvert de maçonnerie, il est possible de combiner la pierre ou la brique à un matériau léger de qualité.

Pour les murs sur la ligne latérale du terrain et visibles de la voie publique, en guise de finition il est possible d'utiliser un revêtement de plaques de fibrociment ou de métal afin de se conformer aux exigences en matière d'incombustibilité.

MATÉRIAUX

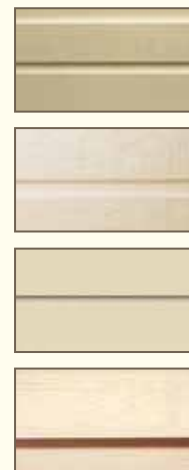
Le matériau de revêtement léger à privilégier est le bois. Il est toutefois possible d'utiliser des matériaux de substitution de qualité tels que la fibre de bois en combinaison avec le bois ou indépendamment.

BOIS de cèdre ou de pin : matériau naturel et noble, résistant aux intempéries s'il est bien protégé par une peinture ou une teinture opaque.

FIBRE DE BOIS : matériau composite de filaments de bois, de résine et de cire liés sous pression, à texture lisse ou imitant le bois.

FIBROCIMENT : matériau composite de filaments de minéraux, de cristaux et de ciment liés sous pression, relativement résistant, à texture lisse ou imitant le bois.

MÉTAL : acier ou aluminium en longs panneaux ou en petites plaques.



MATÉRIAU À ÉVITER

LE REVÊTEMENT DE VINYLE. Même si plusieurs maisons du Vieux-Vanier en sont recouvertes au moment où cette fiche a été préparée, ce matériau est prohibé par le règlement de l'arrondissement parce qu'il ne respecte plus les standards de durabilité et d'esthétique.

COULEURS

La couleur a une fonction architecturale très importante car elle permet de mettre en valeur les détails de la maison par des jeux de contrastes. Idéalement, il s'agit de ne pas dépasser un total de trois couleurs pour établir ce découpage :

- la couleur du toit contrastant avec celle des murs;
- les moulures peintes de la même couleur que les murs ou d'une couleur contrastante.

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation ou de construction, informez-vous auprès de votre arrondissement afin de vous assurer que votre projet respecte la réglementation en vigueur.

Division de la gestion du territoire
Arrondissement des Rivières
330, rue Chabot
Québec (Québec) G1M 3J5

Téléphone : 418 641-6002

www.ville.quebec.qc.ca/publications/arrondissements.aspx